



GREPSY CONFERENCES

Mercredi 22 avril 2026 à 20h30

Centre Hospitalier Saint Jean de Dieu - 290 route de Vienne - Lyon 8^{ème}
Espace Conférences Sanou Souro - Salle 1 - 2^{ème} étage

Joseph MORNET

Psychologue clinicien

Aliénation, liberté et consentement

Discutant : Sophie CHAMBOISSIER, psychologue

Il est impossible de se pencher sur la question du « consentement » sans interroger celles de la liberté et de son corolaire, l'aliénation : seul un être libre est en capacité de consentir, mais quelles sont les limites de cette liberté ? Une loi récente, du 6 novembre 2025, a défini, pour la première fois, le consentement en matière de viol. En édictant qu'il ne peut « être déduit du seul silence ou de la seule absence de réaction de la victime », il apporte une réponse à l'interrogation que vous avez choisi de mettre en titre de ces soirées : « Qui ne dit mot consent ? ». Au-delà de ce seul aspect juridique, il suffit de porter un simple regard sur notre histoire, aussi bien quotidienne qu'ancienne, pour réaliser que l'accomplissement d'actes violents sans consentement ne peut se réduire au recours à une étiologie psychopathologique. Ils sont d'abord le fait d'individus « banals ».

En affirmant que « l'être de l'homme, non seulement ne peut être compris sans la folie, mais il ne serait pas l'être de l'homme s'il ne portait en lui-même la folie comme la limite de sa liberté », Jacques Lacan a sorti, du même coup, la « folie » du seul champ de la psychopathologie psychiatrique. Il l'a inscrite au cœur même de l'homme. Henri Ey a défini, de son côté, la folie comme une « pathologie de la liberté ». En tant qu'être libre, l'humain est en capacité de consentir à la « folie » d'actes extrêmes pouvant le conduire ou conduire autrui à la destruction et à la mort.

Nous partirons de témoignages littéraires récents d'emprises ou de violences (Natacha Appanah, Camille Kouchner et Vanessa Springora), et verrons que le consentement interroge, entre autres, notre capacité de « connaissance du bien et du mal ». Nous étendrons le champ de notre regard sur les épisodes collectifs génocidaires qui ont traversé la seconde partie du XX^e siècle : ils ont tous été accomplis par des hommes parfaitement consentants. Nous chercherons réponse dans l'enseignement de la psychanalyse et, plus particulièrement, celle apportée par Freud dans son « Malaise dans la culture » : notre psychisme, nous rappelle-t-il, est porté par des pulsions contraires qui peuvent nous attirer aussi bien du côté de la vie que de la mort. Le consentement en psychiatrie, enfin, constitue une interrogation centrale du soin. Elle ne se limite jamais à la seule décision d'entrée car tous les professionnels savent que le consentement n'est jamais acquis : il constitue le centre quotidien du travail transférentiel.

Bibliographie (extrait) : ARENDT Hannah, 1966, Eichmann à Jérusalem, Paris éditions folio histoire, 2009 ; APPANAH Natacha, 2025, La nuit au cœur, Gallimard ; La BIBLE de Jérusalem, 1961, Paris, édition du Cerf ; EY Henri, 1963, La conscience, Paris, éditions PUF ; FREUD Sigmund 1917, « Une difficulté de la psychanalyse » (1917) in Essais de psychanalyse appliquée, éditions Idées, Gallimard, 1971.

GREPSY-CONFÉRENCES - CH Saint Jean de Dieu - 290 route de Vienne - BP 8252 - 69355 Lyon Cdx 08

@: grepsy-conferences@arhm.fr / ☎ 04 37 90 10 10 (poste 29 00 - répondeur)

<http://www.grepsy-conferences.fr>

